AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0209
FR00140059B5-FS0154

19 février 2026

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AUDACIA

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 13 février 2026, complété par un courrier reçu le 18 février 2026, la famille Beigbeder[1] a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement par l'intermédiaire de la société Gravitation[2], le 11 février 2026, le seuil de 50% du capital de la société AUDACIA et détenir indirectement, 2 859 439 actions AUDACIA représentant 5 400 279 droits de vote, soit 40,33% du capital et 52,23% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gravitation	2 598 151	36,64	5 138 591	49,70
Charles Beigbeder	245 932	3,47	246 332	2,38
Carine Beigbeder	15 356	0,22	15 356	0,15
Total famille Beigbeder	**2 859 439**	**40,33**	**5 400 279**	**52,23**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société AUDACIA[4].

A cette occasion, la société Gravitation a franchi individuellement en baisse le seuil de 50% des droits de vote.

[1] A savoir Mme Carine Beigbeder et M. Charles Beigbeder.
[2] Société par actions simplifiée (sise 58 rue d'Hauteville 75010 Paris) contrôlée par M. Charles Beigbeder.
[3] Sur la base d'un capital composé de 7 090 670 actions représentant 10 339 944 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. communiqué de presse de la société AUDACIA en date du 9 février 2026.